

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le trois avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR
ECONOMIQUE A MI-TEMPS**

Délibération n° 2024.04.03.031

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu le tableau des emplois ;

Les missions de l'animateur économique seront les suivantes :

- Construire un outil recensant les acteurs composant le tissu économique communal et mettre à jour les données en lien avec les outils existants proposés par Toulouse Métropole
- Représenter la collectivité aux réunions de réseaux et de partenaires
- Créer du lien avec les services « action économique » Toulouse Métropole et coordonner sur le territoire, des actions de proximité
- Dynamiser le réseau des commerçants locaux et les guider dans la création d'une association de commerçants
- Contribuer à l'organisation d'actions en lien avec les communes associées et/ou les partenaires.

A cette fin, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De créer un poste à mi-temps d'animateur économique au sein du service vie économique,
- D'autoriser le Maire à créer un emploi permanent à mi-temps d'Animateur économique au sein du service Vie économique ;
- De fixer le cadre d'emplois du recrutement sur celui de rédacteur ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le tableau des emplois permanents sera modifié ainsi qu'il suit :

Service Vie économique :

Libellé fonction ou poste ou emploi	Nb de postes	Nb de postes ETC	Catégorie	Cadre d'emplois	
				Grade minimum	Grade maximum
Animateur économique	1	1	B	Rédacteur	Rédacteur ppal 1° cl

Membres en exercice : 29
Membres présents : 19
Absents excusés Représentés : 10
Absent : /

Date convocation 28 mars 2024

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

18 AVR. 2024

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à T. THEBLINE), Bernard DEVAY (pouvoir à M. BALANSA), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Patrice RENARD (pouvoir à C. LAFON), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à M-C FARCY), Elia LOUBET (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Georges DENEUVILLE (pouvoir à G. BUSIDAN), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO).

Absent : /

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- De créer un poste à mi-temps d'animateur économique au sein du service vie économique,
- D'autoriser le Maire à créer un emploi permanent à mi-temps d'animateur économique au sein du service Vie économique ;
- Fixent le cadre d'emplois du recrutement sur celui de rédacteur ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

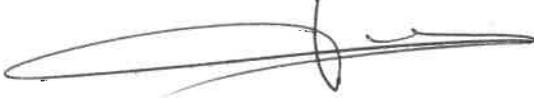
Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Pascal PAQUELET
Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
Maire,



<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 19 Absents excusés Représentés : 10 Absent : /</p> <p>Date convocation 28 mars 2024</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à T. THEBLINE), Bernard DEVAY (pouvoir à M. BALANSA), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Patrice RENARD (pouvoir à C. LAFON), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à M-C FARCY), Elia LOUBET (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Georges DENEUVILLE (pouvoir à G. BUSIDAN), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET</p>
---	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>